

220C2421
FR0000078958-OP002-R01-RO07

9 juillet 2020

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

- 1- Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société BUSINESS & DECISION, soit du 29 mai au 8 juillet 2020 inclus, la société Orange Business Services a acquis 168 000 actions BUSINESS & DECISION au prix unitaire de **7,93 €**.

A la clôture de l'offre publique de retrait, la société Orange Business Services détient 7 547 807 actions BUSINESS & DECISION représentant 12 274 476 droits de vote, soit 95,75% du capital et au moins 97,22% des droits de vote de cette société¹.

- 2- Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Orange Business Services, a informé, dès le dépôt du projet d'offre publique de retrait², l'Autorité des marchés financiers de la décision de l'initiateur de procéder à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions BUSINESS & DECISION non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont réunies :

- les 335 168 actions BUSINESS & DECISION non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 4,25% du capital et au plus 2,78% des droits de vote de la société ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique de retrait, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 220C1645 du 26 mai 2020) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique de retrait, soit 7,93 € par action.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant au plus 12 625 786 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Compte tenu du fait que d'ores et déjà les actionnaires minoritaires ne représentaient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société BUSINESS & DECISION.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **13 juillet 2020**, au prix net de tout frais de 7,93 € par action et portera sur 335 168 actions BUSINESS & DECISION, représentant 4,25% du capital et au plus 2,78% des droits de vote de cette société.

Euronext Paris a d'ores et déjà publié le 28 mai 2020 le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions BUSINESS & DECISION d'Euronext Paris.

- 3- La suspension de la cotation des actions BUSINESS & DECISION est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.
